

**FÉDÉRATION DE RUSSIE**  
**Justice doit être rendue**

*Index AI : EUR 46/030/2003*

Amnesty International demande aux autorités russes de prendre des mesures pour traduire davantage en justice des personnes soupçonnées d'atteintes graves aux droits humains en République tchétchène, dans le cadre de procès approfondis et équitables.

« *Les poursuites pour atteintes graves aux droits humains en Tchétchénie sont rares et espacées, et de nombreuses enquêtes semblent être conduites de manière superficielle, puis abandonnées. Les autorités russes doivent montrer clairement leur engagement politique en faveur du développement et de la protection des droits humains fondamentaux de toute personne, et doivent indiquer sans ambiguïté que les atteintes aux droits humains ne seront pas tolérées* », a déclaré Amnesty International ce vendredi 11 avril.

L'absence d'enquêtes sérieuses sur les allégations de violations des droits humains commises par les forces russes, et le refus de traduire les responsables de ces violations en justice, a créé un climat dans lequel les forces de sécurité russes estiment qu'elles peuvent continuer à violer les droits humains de la population civile en Tchétchénie dans l'impunité. L'organisation reste préoccupée de cette mauvaise volonté, dans le contexte des récents développements de deux affaires célèbres qui ont effectivement donné lieu à des poursuites. Il s'agit de la révision du procès du colonel Youri Boudanov, accusé d'homicide sur la personne d'une Tchétchène, et du procès d'Oleg Lapin, un agent de la police spéciale inculpé pour son implication dans l'enlèvement et la torture d'un Tchétchène.

Un tribunal militaire de la ville de Rostov-sur-le-Don, dans le sud de la Russie, a décidé que la révision du procès du colonel Boudanov s'ouvrira le 21 avril. Le 31 décembre 2002, le colonel Boudanov avait été reconnu pénalement irresponsable de l'enlèvement et l'homicide d'une Tchétchène de 18 ans, Kheda Kungaeva, pour cause de « *démence passagère* ». Cet arrêt a été cassé par la Cour suprême de Russie le 28 février 2003.

Le 14 avril 2003, aura lieu l'audience du procès de l'agent de la police spéciale

(OMON) Sergueï Lapin, dans la ville de Piatigorsk, dans le nord du Caucase ; il est inculpé d'enlèvement par la force, de torture et de mauvais traitements infligés à un civil tchétchène, Zelimkhan Mourdalov. Lapin a intenté une action contre le Parquet pour l'avoir ainsi inculpé. Il aurait tout d'abord été inculpé en janvier 2001 ; en mai 2002, il a été libéré de détention préventive et la procédure pénale ultérieure a été suspendue, après qu'il eut été déclaré en mauvaise santé. Entre-temps, deux autres agents de la police OMON auraient été identifiés par des témoins comme étant également impliqués dans cette affaire, mais n'ont toujours pas été inculpés.

**Contexte**

Le soir du 26 mars 2000, Kheda Kungaeva a été enlevée à son domicile du village de Tangi-Tchou par des soldats russes, commandés par le colonel Youri Boudanov. Celui-ci a déclaré qu'il soupçonnait Kheda Kungaeva de détenir des informations sur les combattants tchétchènes, et qu'il l'avait emmenée dans sa tente pour l'interroger. Selon des informations concordantes, au cours de l'enquête, le colonel Boudanov aurait reconnu avoir tué Kheda Kungaeva, mais il a déclaré l'avoir étranglée au cours de l'interrogatoire dans un état de « *démence passagère* ». Une autopsie officielle a démontré que Kheda Kungaeva avait été violée avant sa mort. Cependant, ces conclusions ont été ignorées par l'accusation, qui a inculpé le colonel Boudanov d'homicide et d'abus de pouvoir, mais n'a inculpé personne de viol.

Zelimkhan Mourdalov a quitté le 2 janvier 2001 son domicile de Grozny, la capitale tchétchène, en disant qu'il serait de retour dans une heure. Depuis, sa famille ne l'a plus revu. Son père a découvert qu'un jeune homme correspondant à son signalement avait été détenu en centre-ville. La police lui a déclaré que son fils, détenu pour possession de cannabis, avait été libéré par la suite. Cependant, des détenus qui se trouvaient dans la même cellule que Zelimkhan Mourdalov auraient déclaré que lorsqu'ils l'avaient vu le lendemain de son arrestation, il était inconscient, après avoir été passé à tabac, et que son corps était mutilé. Une enquête judiciaire a été ouverte en janvier 2001 sur la « *disparition* » de

Zelimkhan Mourdalov, mais son père ignore toujours où se trouve son fils et ce qu'il est advenu de lui.

**Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'attachée de presse pour la campagne Russie, Lydia Aroyo, au +44 7798 555 629, ou au +44 20 7413 5599, e-mail : [laroyo@amnesty.org](mailto:laroyo@amnesty.org)**

**Vous pouvez consulter les sites web des campagnes Russie d'Amnesty International : [www.amnesty.org/russia](http://www.amnesty.org/russia)**

**Pour les documents Russie d'Amnesty International destinés aux médias, veuillez consulter :**

**[http://www.web.amnesty.org/mavp/av.nsf/pages/Russian\\_press\\_kit](http://www.web.amnesty.org/mavp/av.nsf/pages/Russian_press_kit)●**

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site web : [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)**